

Ces gens n'ont pas parlé de leur détresse aux autorités, mais je connais les difficultés qu'ils éprouvent. Il faudrait certainement s'occuper davantage d'eux. J'ai signalé bon nombre de ces cas aux autorités municipales. Nous savons tous comment le coût de la vie a augmenté. Je suis convaincu qu'il faudrait traiter beaucoup mieux nos citoyens âgés, surtout à une époque où le chômage touche tant de nos jeunes qui sont capables de travailler. Je suis heureux que le gouvernement se soit enfin décidé de s'attaquer à ce problème, mais nous avons beaucoup de temps à rattraper. Un grand nombre de nos vieillards ont bien besoin d'aide.

M. Lorne Nysirom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais consacrer quelques minutes à commenter ce bill. A mon avis, il est très important car il touche plus de 1 million et demi de Canadiens, au groupe auquel nous devons tous tant. Je sais que dans ma circonscription, beaucoup de ceux qui sont venus les premiers s'y installer y sont encore. Ce sont maintenant des citoyens âgés. Ce sont eux qui ont fondé ma province et, bien entendu, notre pays. Beaucoup des fondateurs de notre pays sont aujourd'hui victimes de bien des injustices et des inégalités provoquées par la politique du gouvernement, ou plutôt, devrais-je dire, son absence de politique, car il ne se soucie pas réellement d'eux. Nombre de ces anciens qui ont colonisé le pays vivent maintenant dans la pauvreté et continueront à le faire du fait de l'application de ce bill.

C'est la principale raison pour laquelle je le trouve mauvais. En fait, monsieur l'Orateur, c'est un bill typiquement libéral. C'est une mesure propre à calmer quelques personnes, à apaiser la conscience de quelques libéraux de la classe moyenne. Elle peut tranquilliser celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) mais elle n'est pas d'une grande utilité pour ceux qui vivent à la campagne, pour les vieillards et pour ceux qui occupent des logements insalubres car ils vont continuer à vivre au-dessous du seuil de la pauvreté. Cette mesure ne leur apporte pas grand-chose.

A mon avis, le présent bill ne revêt pas une importance réellement fondamentale. Au fond, il ne change vraiment rien; il ne redistribue pas la richesse du pays; il ne redistribue que la pauvreté. C'est pourquoi, nous devrions tous nous y opposer énergiquement, c'est-à-dire, tous ceux que le problème préoccupe. J'espère que le ministre va sérieusement réévaluer sa propre position et présenter deux ou trois amendements fondamentaux audit bill.

J'ai déjà dit que le bill ne fait, au fond, que redistribuer la pauvreté chez les vieux. Quel cadeau de Noël pour eux! A mon avis, le taux de base devrait être beaucoup plus élevé. Notre parti propose un taux de \$150 par mois, plus une échelle d'augmentations. Le projet de loi prévoit un taux uniforme de \$80 par mois. Cela représente une hausse de 42c. comparé à ce que les pensionnés reçoivent ce mois-ci. Nous constatons aussi que le revenu minimum des pensionnés augmentera un peu. Aux termes du bill, le revenu minimum des célibataires atteindra \$1,600 par année, et celui des couples mariés, \$3,060.

Nous accueillons tous ces modestes augmentations avec joie car nous nous rendons compte, je suppose, que même sur le plan psychologique, quand quelqu'un vous marche

[M. Cadieu.]

sur les pieds, lorsqu'il presse moins lourdement, déjà cela fait moins mal. Aussi, nous nous réjouissons de cette mince augmentation, mais si nous nous en contentons, alors nous nous leurrons. Ceux d'entre nous qui sont satisfaits s'abritent tout simplement derrière leur bonne conscience au Parlement. Nous ignorons tout simplement les problèmes auxquels nos vieillards font face.

• (5.20 p.m.)

Il me suffit de mentionner les études du Conseil économique du Canada et du sénateur Croll sur la pauvreté dans notre pays. Le seuil de la pauvreté pour un célibataire, au Canada, s'établissait à \$1,800 par année. D'après le sénateur Croll, qui a tenu compte de la hausse du coût de la vie, ce chiffre doit être porté à \$1,944, en 1970. Si ce bill est adopté, il portera à \$1,600 la pension minimale accordée à une personne ne touchant aucun autre revenu. Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur, la personne qui retire le fabuleux revenu de \$1,600 devra acquitter l'impôt sur le revenu car le gouvernement estime qu'elle gagne assez et qu'elle n'a pas besoin de tout. Voilà pourquoi je pense qu'il faut apporter des modifications fondamentales à ce bill. Ne nous faisons pas d'illusions. Le ministre dit qu'il nous faudrait plus d'argent. Il me semble qu'au Canada nous avons beaucoup d'argent pour d'autres choses—de l'argent pour subventionner certains secteurs de l'industrie privée—beaucoup d'argent à dépenser pour des utilités, en comparaison des besoins des personnes désavantagées. Pour tout d'un coup, nous manquons d'argent.

Nous devrions, je pense modifier l'article du bill relatif à l'indexation. En vertu des nouvelles dispositions, cet article ne s'appliquera pas à la pension uniforme de \$80 par mois, bien qu'elle soit applicable aujourd'hui. L'augmentation de 2 p. 100 applicable au supplément est insuffisante et le ministre se met un doigt dans l'œil, je pense, s'il croit que le coût de la vie n'augmentera que de 2 p. 100 par année ad infinitum. Pourquoi établit-il un taux uniforme de base de \$80 par mois pour les pensions de vieillesse? C'est ridicule. Bien des gens âgés dépourvus d'autres ressources vont trouver cette somme bien insuffisante pour vivre à l'heure actuelle au Canada où le coût de la vie est si élevé.

Aux termes du bill à l'étude, seulement 60 p. 100 des allocataires de la pension de sécurité de la vieillesse auront droit au supplément de revenu garanti. C'est dire que 60 p. 100 de 1,700,000 bénéficiaires recevront le supplément, tandis que le reste, 510,000 personnes, ne le toucheront pas, bien que, parmi ces dernières, nombreuses sont celles qui ont besoin d'une aide supplémentaire.

Je le répète, monsieur l'Orateur, les personnes qui touchent la pension de vieillesse aujourd'hui ne seront pas exemptées de l'impôt sur le revenu, ce qui paraît plutôt ridicule. Quand l'exemption de base a été fixée dans notre pays, le coût de la vie n'atteignait pas son niveau actuel. Nous pourrions régler le problème en doublant le montant de l'exemption pour les personnes âgées, en le fixant à \$2,000, au lieu de \$1,000, pour les célibataires et à \$4,000 pour les couples mariés.

Je voudrais demander au ministre pourquoi nous devons retarder jusqu'au 1^{er} avril 1971 la mise en application de ces avantages, si petits soient-ils. Pourquoi ne pas commencer au début de l'année ou même avant. Nous savons depuis longtemps qu'il fallait augmenter les